

## L'effort mérite-t'il la sanction ?

La section locale UNSA-IESSA s'oppose à la manipulation des chiffres, et réclame l'application de l'arrêté du 22 juin 2017 portant création d'une expérimentation du service technique du service de la navigation aérienne Sud-Ouest.

Pour ce faire, l'UNSA-IESSA réclame le maintien des 7 postes de CDST prévus dans l'arrêté.

L'UNSA réclame le maintien des 10 postes d'experts au siège également prévus, pour la reconnaissance des efforts du siège à honorer les projets malgré la baisse inexorable des effectifs.

L'UNSA demande suite à l'ajout du poste d'expert créé en décembre 2021, l'ajout de 2 postes d'experts supplémentaires pour le pôle distant EDS, pour la reconnaissance des efforts produits par le pôle EDS.

L'UNSA est contre le tour de passe-passe de l'administration. Elle crée de la division en prenant à l'un ce qu'elle donne à l'autre. Alors que pendant 5 ans l'administration a validé la nécessité d'avoir 10 experts au siège pour assurer le suivi des nombreux projets, et vient de décider la création du pôle EDS avec trois postes d'experts.

**Pour l'administration le calcul est simple  $10+3=11$**

**Après la baisse des effectifs.**

**NON à la baisse des contreparties sociales.**

**OUI à la reconnaissance des efforts pour tous.**

**Il est urgent que l'administration revoie sa copie.**